

Annonce concernant l'Execution de l'offre publique d'acquisition

de

ZI Zenith S.à r.l., Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

(une filiale indirecte de fonds gérés et/ou conseillés par Advent International,
L.P., États-Unis)

pour toutes les actions nominatives en mains du public d'une
valeur nominale de CHF 10.50 chacune

de

u-blox Holding AG, Thalwil, Suisse

1 Offre public d'acquisition

Le 27 octobre 2025, ZI Zenith S.à r.l., Grand-Duché de Luxembourg ("**Zenith**") a publié le prospectus d'offre ("**Prospectus d'Offre**") pour son offre publique d'acquisition selon les articles 125 et suivants LIMF (l'"**Offre**") portant sur toutes les actions nominatives en mains du public de u-blox Holding SA ("**u-blox**") d'une valeur nominale de CHF 10.50 chacune (chacune une "**Action u-blox**").

Le Prix de l'Offre pour chaque Action u-blox s'élève à CHF 135.00 en espèces, sous déduction du montant brut de tout effet dilutif affectant les Actions u-blox avant l'Exécution (tel que décrit plus en détail dans le Prospectus d'Offre).

Les termes non définis dans la présente annonce ont le sens qui leur est attribué dans le Prospectus d'Offre.

2 Conditions de l'Offre et Date d'Exécution

La Condition de l'Offre selon la section A7.1 (*Conditions de l'Offre*) du Prospectus d'Offre b) (*Autorisations en matière de droit de la concurrence et autres autorisations réglementaires*) du Prospectus d'Offre a été remplie.

L'Offrant a fixé la Date d'Exécution au 26 novembre 2025 et prévoit de régler l'Offre le 26 novembre 2025, à condition que les Conditions de l'Offre qui restent en vigueur jusqu'à l'Exécution restent remplies jusqu'à la Date d'Exécution incluse (cf.

section A7.3 (*Durée des Conditions de l'Offre et Report de l'Exécution*) du Prospectus d'Offre).

3 Annulation et décotation

Zenith a l'intention, comme décrit dans le Prospectus d'Offre à la section H5 (*Squeeze-out et décotation*), de demander, après l'Exécution de l'Offre, l'annulation des Actions u-blox restantes en mains du public conformément à l'art. 137 LIMF ou de fusionner u-blox avec une société suisse contrôlée directement ou indirectement par l'Offrante, étant précisé que les actionnaires de u-blox restants seraient dédommagés en espèces et ne recevraient pas d'actions de l'entité absorbante. En outre, l'Offrante a l'intention de demander à u-blox de requérir, après l'Exécution de l'Offre, la décotation des Actions u-blox auprès de la SIX Exchange Regulation, conformément au règlement de cotation de la SIX Exchange Regulation et à la décision de l'assemblée générale extraordinaire adoptée le 28 octobre 2025 conformément à la Condition de l'Offre f) (*Démission et élection de membres du conseil d'administration de la Société; approbation de la décotation*) selon la section A7.1 (*Conditions de l'Offre*) du Prospectus d'Offre.

4 Restrictions à l'Offre

L'Offre est soumise aux restrictions à l'Offre telles que décrites dans le Prospectus d'Offre. Le Prospectus d'Offre et tous les autres documents d'offre sont disponibles sur <https://www.zenith-offer.com>.

	N° de valeur	ISIN	Symbole Ticker
Actions au porteur u-blox non apportées	3.336.167	CH0033361673	UBXN
Actions au porteur u-blox apportées	148.071.599	CH1480715999	UBXNE

Zurich, le 17 novembre 2025

Conseiller financier et gestionnaire de l'offre: UBS AG, CH-8098 Zurich, Suisse

